

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

B.P.0415 (9 Place de la Tremoille)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - FAX : 02 43 58 15 67
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

FITECO
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 CHANGE

V/REF :
N/REF : 2011 B 202 / 2011-A-1522

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE LAVAL certifie qu'il a reçu le 23/05/2011,

P.V. d'assemblée du 06/05/2011
- Changement de Président

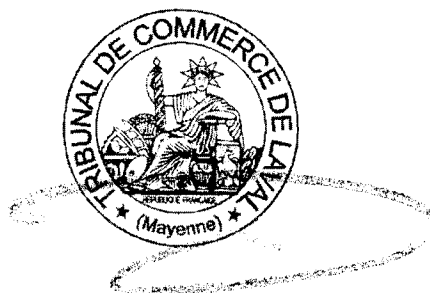
Concernant la société

COMMISSARIAT ET AUDIT
Société par actions simplifiée
rue Albert Einstein
Parc Technopole
53810 Changé

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-1522 le 23/05/2011
R.C.S. LAVAL 950 453 977 (2011 B 202)

Fait à LAVAL le 23/05/2011,

Le Greffier



COMMISSARIAT ET AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700€

Siège social : Parc Technopole – Rue Albert Einstein – CHANGE (53810)

R.C.S. LAVAL 950 453 977

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 6 MAI 2011

COPIE CERTIFIEE CONFORME

L'an deux mille onze,

Le 6 mai, à 19 H 00,

Les associés de la société COMMISSARIAT ET AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 86 700€ divisé en 510 actions de 170€ chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, à CHARTRES (28000), Les Propylées II, 6 Allée Prométhée, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Sont présents :

- Monsieur Yannick LURIENNE, titulaire de 459 actions,
- Madame Chantal LURIENNE, titulaire de 51 actions,

Monsieur Yannick LURIENNE préside la séance en sa qualité de Directeur Général de la société.

Monsieur Philippe BOURBON est désigné comme secrétaire.

La société DERVILLE AUDIT, représentée par J.J. PERRIN, Commissaire aux Comptes de la société régulièrement convoquée, est absente.

Le Président constate la présence de tous les associés, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer comme assemblée générale ordinaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la convocation des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- la liste des associés,
- le projet des résolutions soumis à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires, ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Changement de Président**
- 2) Démission du Directeur Général et décision à prendre sur son remplacement**
- 3) Pouvoirs en vue des formalités**

ye CL

Après discussion, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Monsieur Yannick LURIENNE rappelle aux associés que dans le cadre du rapprochement de notre société avec la SAS FITECO, un calendrier des opérations juridiques a été arrêté et prévoyait :

- La transformation de la SARL COMMISSARIAT ET AUDIT en SAS et la nomination de Messieurs BOURBON Philippe en qualité de Président, et LURIENNE Yannick en qualité de Directeur Général,
- L'apport des titres de Monsieur Yannick LURIENNE à une société à créer,
- L'apport des mandats de commissariat aux comptes en incompatibilité (suivi des dossiers en Expertise-Comptable par FITECO), à la société ADH-PARIS.

Eu égard au retard pris dans l'opération d'apport des mandats de commissariat aux comptes à la SARL ADH-PARIS, Monsieur BOURBON Philippe également Président de la SAS FITECO est contraint de démissionner de son mandat social de la SAS COMMISSARIAT ET AUDIT, à effet du 31/03/2011.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe BOURBON, en sa qualité de Président, et décide de nommer en remplacement à compter du 31/03/2011 :

- Monsieur LURIENNE Yannick, expert-comptable et commissaire aux comptes, né le 18 avril 1957 à NOGENT LE ROTROU (28), de nationalité française, demeurant à BARJOUVILLE (28630) 17 Rue Jean de La Fontaine.

Le Président ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat et sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justificatif.

Dès la réalisation des opérations juridiques ci-avant désignées, Monsieur Philippe BOURBON sera nommé Président de la SAS COMMISSARIAT ET AUDIT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Monsieur LURIENNE Yannick, remercie l'assemblée de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Président et confirme qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

Compte tenu de l'adoption de la résolution précédente, l'assemblée générale prend acte de la démission à effet du 31 mars 2011, de Monsieur LURIENNE Yannick, en sa qualité de Directeur Général.

L'assemblée générale décide de ne pas pourvoir au remplacement du poste de Directeur Général devenu vacant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au nouveau Président Monsieur Yannick LURIENNE ou au secrétaire de l'assemblée Monsieur Philippe BOURBON, à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés et le nouveau Président.

Le nouveau Président

Y.LURIENNE

Bonjour au commissariat des fonctions de Président.


Associée

C.LURIENNE



Le secrétaire

PH.BOURBON

